

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC et conformément au projet validé;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement (selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC);
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées);
- À s'acquitter de la (ou des) redevance(s) prévue(s) dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le Signature :

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Pièces obligatoires :**
- Plan de situation au 1/25000
 - Plan de masse sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Pièces facultatives :**
- Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
 - Plan de coupe avec points de niveau
 - Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel)
 - Titre de propriété

AVIS DU TECHNICIEN EN CHARGE DU CONTROLE

AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissement proposée est conforme à la réglementation en vigueur et est adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainissement proposée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES

Commentaires :

Nom, prénom du Technicien du SPANC :

Fait à :, le Signature :

LE REPRESENTANT DE L'AUTORITE COMPETENTE DU SPANC

AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissement proposée est conforme à la réglementation en vigueur et est adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainissement proposée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES

Commentaires :

Nom, prénom du Responsable du SPANC :

Fait à :, le Signature :

Cadre réservé
au SPANC

COMMUNE :

NUMERO DE DOSSIER :

Demande d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif en Tarn-et-garonne

Toute installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (création ou réhabilitation) doit faire l'objet d'un contrôle par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), afin de protéger la salubrité publique et préserver l'environnement.

Ce formulaire doit être rempli et déposé auprès du SPANC (ou à la mairie concernée par la demande) accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Le dossier sera étudié en 2 temps :

- Examen préalable du projet d'implantation et de conception sur la base du présent dossier renseigné, lors d'une visite sur site,
- Contrôle sur site des travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous aider dans vos démarches, ainsi que le guide à l'attention des usagers sur : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr

Le règlement de service du SPANC est consultable en mairie.

L'avis délivré par le SPANC sur cette demande d'installation sera obligatoirement jointe dans le cadre d'un dépôt de permis de construire.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO (soit 20 Equivalents-habitants), et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Coordonnées du SPANC	Coordonnées de l'intervenant technique
	Arnaud LAURENT 07 56 37 82 70
	Nadège ALARY 07 50 55 87 30

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

DATE DE LA DEMANDE :

NATURE DE LA DEMANDE :

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre d'une :

- Demande de permis de construire d'une construction neuve
- Demande de permis de construire d'une construction existante (agrandissement, transformation,...)
- Réhabilitation ou création d'une installation sans permis de construire

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse:

Code postal: Commune:

Tél : Courriel:@.....

Nom et prénom de l'utilisateur (si différent du propriétaire):

PARCELLE CONCERNEE PAR LA DEMANDE (si différente de l'adresse du demandeur):

Adresse:.....

Code postal: Commune:

Référence cadastrale (section et numéro) :

Coordonnées GPS de la parcelle concernée :

Cadre
réservé au
SPANC

Date de la visite :

Personne
rencontrée :

Document élaboré par les techniciens des SPANC
du Tarn-et-garonne dans le cadre de la

Charte Départementale
de l'Assainissement Non Collectif
en Tarn-et-Garonne

Les différentes collectivités gestionnaires de SPANC se sont engagées dans cette Charte afin d'assurer une meilleure lisibilité pour l'utilisateur et une cohérence entre les territoires du département.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION :

S'il est connu, Nom de l'installateur (entreprise):
Téléphone:
Adresse:

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE :

Maison d'habitation individuelle :

Résidence Principale Résidence secondaire Location
Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-t-elle?
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

Autre immeuble (locaux commerciaux, hôtels, campings, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc...)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation?.....
.....
Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents?.....personnes
Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu?.....EH

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les «pièces principales» sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux «pièces de services» (cuisine, salle de bain, buanderie, etc...).

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN :

Existence d'une étude de sol spécifique? Oui Non N.B.: si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale:m² Surface disponible pour l'installation:m²

Pente existante: < 5% de 5 à 10% > 10%

Terrain inondable: Oui Non Ne sais pas

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES :

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées? Oui Non
N.B.: si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

PRESENCE D'UN CAPTAGE D'EAU PRIVE (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue? Oui Non

N.B.: il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine Ne sais pas

Si oui, quel en est l'usage (consommation, arrosage, déclaré en mairie, etc...) ? :

La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres? Oui Non

N.B.: la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un captage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

SITUATION DANS UNE ZONE A ENJEUX ?

Installation prévue dans une zone à enjeux sanitaires ? Oui Non Ne sais pas

Installation prévue dans une zone à enjeu environnemental ? Oui Non Ne sais pas

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation):

CADRE RESERVE AU SPANC

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION

TRAITEMENT PRIMAIRE

Fosse toutes eaux Volume:m³

N.B.: les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Bac à graisses Si oui, volume:m³ Eaux usées collectées : cuisine ou cuisine et salle de bains

TRAITEMENT SECONDAIRE

Tranchées d'épandage Nombre de tranchées : Longueur =m Largeur =m

Lit d'épandage Surface =m² Longueur =m Largeur =m

Filtre à sable vertical non drainé Surface =m² Longueur =m Largeur =m

Filtre à sable vertical drainé Surface =m² Longueur =m Largeur =m
 étanche non étanche

Terre d'infiltration Haut du terre :Surface =m² Longueur =m Largeur =m
Base du terre :Surface =m² Longueur =m Largeur =m

Lit filtrant à massif de Zéolithe Fournisseur: Surface de filtration =m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT: FILIÈRE AGRÉÉE

Filtre compact Filtre planté Microstation à culture libre Microstation à culture fixée Autre

Nom de la filière:

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants):EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Présence d'une pompe ou système de relevage ? Oui Non Si oui, emplacement :.....

Autre dispositif ? Oui Non Précisez :

ÉVACUATION / REJET DES EAUX TRAITÉES

Par infiltration dans le sol en place

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel :

- Fossé
- Cours d'eau
- Réseau pluvial
- Puits d'infiltration (joindre une étude hydrogéologique)
- Autre :.....

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation du propriétaire de l'exutoire pour rejeter? Oui (à joindre à la demande) Non

NB : le rejet vers le milieu hydraulique superficiel doit faire l'objet d'une étude particulière (à joindre à la demande).

CADRE RESERVE AU SPANC